

Le Président

Paris, le 6 juillet 2011

Mesdames, Messieurs,

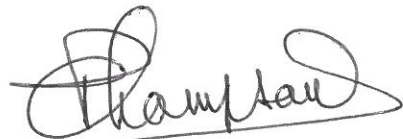
J'ai bien reçu votre lettre, transmise le 9 juin dernier, relative à la diffusion des statistiques publiques.

Vous reprochez à des membres du Gouvernement de rompre l'embargo, notamment sur des statistiques économiques. Il est exact que, dans certains cas, la diffusion de commentaires par le Gouvernement a précédé de quelques heures la diffusion au public. Il apparaît alors que tous les utilisateurs n'ont pas accès aux publications statistiques au même moment et dans les mêmes conditions, principe d'impartialité que l'Autorité de la statistique publique (ASP) a rappelé au point 2.6 de son rapport annuel 2010.

La rupture d'embargo par un membre du Gouvernement est un phénomène ancien même s'il semble aujourd'hui plus fréquent. L'effet d'une intervention spécifique de l'Autorité est donc incertain.

L'Autorité de la statistique publique examinera le problème que vous soulevez au cours de sa prochaine réunion le 29 septembre 2011.

Très cordialement,



Paul CHAMPSAUR

CGT, SUD, CFDT, CGT-FO

Pôle emploi : SNU FSU

Ministère du travail : SNUTEFE-FSU, syndicat de centrale santé-travail (SMAST-CGT).

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement : CGT -  
Administration centrale ; FO - Administration centrale

Banque de France : CGT